



Demande de dommage et interer

Par **CHRY57601**, le **30/10/2008** à **15:16**

J ETAIT MILITAIRE ET G PERDUE LA VUE D UN OEIL L OR D UN EXERCICE DEUX TIRE . MON COMANDANT D UNITE A ETAIT CONDAMNE PAR LE TRIBUNAL CORRECTIONNEL A TROIS MOI DE PRISON AVEC SURSIE POUR MANQUEMENT DELIBERE A SES OBLIGATION DE SECURITE . MON AVOCAT VEUX DEMANDER 60000EUROS DE DOMAGE ET INTERET . TOUTE LES PERSONNE QUE J AI INTEROGER MON DIT QUE CETAIT UN PEUX LEGER DE PLUS J AI BEAUCOUP LE MAL A CONTACTER MON AVOCAT POUR EN DISCUTER AVEC LUI EN ESPERENT UNE REPONSE Cordialement

Par **avocat droit public**, le **03/11/2008** à **09:01**

Il faudrait, si la faute de votre commandant est également une faute de service, que votre avocat ou vous-même adressiez au Ministère de la défense ou à votre autorité hiérarchique, un courrier de demande indemnitaire préalable par lettre recommandée avec AR correspondant à ces 60.000 €uros de préjudice. Mais encore faudrait-il que votre avocat ou vous-même justifiez de ce montant pour chaque chef de préjudice (préjudice d'agrément, préjudice moral etc...). Si l'administration rejette votre demande indemnitaire ou ne répond pas à votre demande dans un délai de 2 mois, vous pourrez saisir le tribunal administratif dans un délai de deux mois d'un recours dirigé contre cette décision de refus.rnrnEric HALPERNrnAvocat à la Courrrnrn<http://www.cabinet-halpern.com>